

RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00137

Numéro SIREN : 808 991 426

Nom ou dénomination : 2C ENERGY

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2018 sous le numéro de dépôt 7143

**2C ENERGY**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 2 La Plaine**  
**44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU**  
**808 991 426 RCS NANTES**

Déposé au Greffe  
le **14 JUIN 2018**  
sous le N° **743**  
RCS N° **15 B 137**

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

**DU 5 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq mars, à dix-huit heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par Lettre remise en mains propres adressée le 23 février 2018.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

. Monsieur MUSSET CHRISTIAN préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

. La Société 2AE AUDIT, représentée par Madame FANNY BAULAND, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée est présente à l'assemblée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 1 000 actions sur les 1000 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité des voix des associés présents ou représentés, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 octobre 2017 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés 10 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

NA CF BA CO

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2017 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2017 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat.
- Nomination de Benoît MUSSET en qualité de Directeur Général.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve plus spécialement les opérations réalisées pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ainsi que, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2017 lesquels font apparaître un bénéfice de 161 065 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à..... l'unanimité.....*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

#### **Affectation de résultat**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 161 065,91 euros de la manière suivante :

#### **ORIGINE**

Résultat de l'exercice	161 065,91 euros
Report à nouveau antérieur	-21 984,75 euros

#### **AFFECTATION**

##### **Dotations aux réserves :**

A la réserve légale, soit	1 000,00 euros
Aux autres réserves, soit	38 081,16 euros

##### **Dividendes :**

A titre de dividende	100 000,00 euros	
<b>Totaux</b>	<b>139 081,16 euros</b>	<b>139 081,16 euros</b>

Suite à cette affectation, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social.

NP COT BR OR

### Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte que, s'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....*J. Musset*.....

### TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise à un vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à.....*J. Musset*.....

### QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Directeur Général :

- Benoît MUSSET  
Né le 18/08/1992 à NANTES (44)  
De nationalité française  
Demeurant 10 Rue des Avenaux à SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU (44310)

Et ce, sans limitation de durée, sans que son mandat ne puisse toutefois excéder celui du Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Benoît MUSSET :

- disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président de la société ;
- disposera du droit de représenter la société à l'égard des tiers.

Monsieur Benoît MUSSET accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Monsieur Benoît MUSSET pourra percevoir une rémunération dont les modalités de fixation et de règlement seront déterminées par une décision ultérieure.

A l'issue de cette assemblée, la SAS 2C ENERGY sera donc dirigée par son Président, Monsieur Christian MUSSET ainsi que par ses Directeurs généraux, Madame Cécile MUSSET, Monsieur Benoît MUSSET. *ainsi que par la Société N.G. Avenir Directeur Général*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....*J. Musset*.....

### CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....*J. Musset*.....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

007

*[Signature]*  
BSP

*[Signature]*  
CM

*[Signature]*  
NP  
Le Président  
Pour copie certifiée  
conforme  
*[Signature]*

Christian MUSSET - PRÉSIDENT